

L'an deux mille quatorze le Dix Huit Juin à 20 heures 00, le Conseil Municipal légalement convoqué s'est réuni salle de la Mairie, sous la présidence de Mme BOISAUBERT Stéphanie, Maire

Etaient présents :

Mrs ALPHANT Florent – BONNETAIN Philippe – DECOMBIS Erick – DESORMAIS Jérôme – HAOUZEE Régis – MAITRE Jean-Luc – MEYER Constant – PERROT Gilbert – RACAMIER André.

&

Mmes BOISAUBERT Stéphanie – DEVIDAL Joëlle – GIRAUD-JACQUIGNON Clémence – GRANGEOT Christelle – ORERO Christine

Absents excusés : Mme ORERO Christine & Mr NICOU Florent (jusqu'à 22h00)

Pouvoir : Mme ORERO à Mme DEVIDAL / Mr NICOU à Mr BONNETAIN

Compte-rendu de séance

Monsieur Désormais Jérôme est nommé secrétaire de séance.

1. COMMISSION URBANISME

1.1. Déclaration d'intention d'aliéner :

Propriétaire : Mr BESSARD Jean – 1453 route d'Épinouze – 26210 LAPEYROUSE-MORNAY.

Les parcelles concernées sont : Section B n° 931 en zone UB à concurrence de 41 % et en zone NC à concurrence de 59%, et Section B n° 932 en zone UB à concurrence de 44 % et en zone NC à concurrence de 56%

Désignation du bien : non bâti et bâti sur terrain propre.

Acquéreur : Mr Brice-Emmanuel Lagrandcourt et Mme Cassandre Faivre – 12 avenue du Nouveau Monde – 94000 Créteil.

Après délibération pour cette DIA, la Commune ne fait pas valoir son droit de préemption.

Arrivée de Monsieur Christian Nucci, Vice-Président du Conseil Général de l'Isère, Président de la Communauté de Communes du Territoire de Beaurepaire et du Syndicat Mixte Bièvre Valloire.

Monsieur Nucci fait une présentation au Conseil Municipal de ces trois pôles d'activité et en explique le fonctionnement (école de musique, équipement sportif, culture, patrimoine, environnement, finances, etc...)

2. COMMISSION TRAVAUX

2.1. Boulodrome

Un éclairage provisoire a été posé pour le concours de pétanque du FCC ; Les poteaux de remplacement devraient être posés ce week-end.

Il reste les projecteurs à choisir suivant l'étude (devis de matériel pour halogènes projecteurs) et voir éventuellement si les agents communaux ont l'habilitation électrique pour le raccordement, c'est-à-dire la réalisation du câblage.

Dans l'éventualité où la partie de la cave du boulodrome ne serait plus à disposition (ce local appartenant à Mr Roger Torgue et ayant décidé de le récupérer) il faut prévoir un nouveau local ou rangement pour le système de chauffage de l'eau, frigo, tables ; il en est de même pour le compteur d'eau : réfléchir à une nouvelle réorganisation pour le stockage.

Vérifier si pour cet accès, Mr Torgue a le droit de passage ou une servitude.

2.2. Bassin extérieur Bar Restaurant de la Poste

Il faut sécuriser le bassin pour la fête de musique.

Le bassin vient d'être repeint et crépi. Des travaux d'enduit sont prévus pour l'intérieur du bassin pour l'étanchéité ; une grille est à réaliser pour occuper avant une remise en eau.

Barrières à prévoir à l'arrière de la propriété Balducci.

La suppression de l'ancien poteau situé devant la boulangerie a été effectuée.

Le revêtement du dos d'âne principal au croisement du restaurant et de la coiffeuse (route des terreaux) sera refait ainsi que le marquage au sol type « dent de requin ».

Il est demandé au Syndicat Intercommunal de Voirie de prévoir remettre un peu de sable sur le terrain de boules

3. COMMISSION BATIMENT

3.1. Travaux Bar Restaurant de la Poste

Le plafond de la Salle de restaurant a été démonté et repris dans sa totalité par l'entreprise Doyat, avec travaux d'isolation. Cette salle est donc sécurisée.

La pose de spots LED a été effectuée par Ouest Electricité, Mr Bonnard.

Mr Bégot participera à l'équipement de spots à économie d'énergie.

3.2. Chantier SIERVB

12 consoles ont été remplacées

Voir éventuellement faire un courrier au SEDI pour la possibilité de changer 7 consoles restantes.

Les luminaires « boules » au cotonnet ne fonctionnent plus.

4. COMMISSION FETES/SPORTS/ASSOCIATIONS

4.1. Cinéma Plein Air du 13 Juin

Le Centre Social avait organisé avec le Sou des Ecoles une soirée cinéma plein air dans la cour de l'école ce 13 juin, avec la « Reine des Neiges » ; soirée bien organisée et réussie ; énorme succès qui a réunie 320 personnes ; avec l'organisation d'une buvette, le Sou des Ecoles a réalisé un bénéfice de 400 euros.

Cette expérience sera à renouveler.

A savoir le Centre Social organise huit séances de ce type jusque fin Août dont une séance à Moissieu s/dolon le 1^{er} Août.

4.2. Point sur la réunion du lundi 16 juin avec les Associations

Seize présidents ont répondu présents à l'invitation en mairie du 16 Juin.

Il a été précisé que les réservations des salles des présidents étaient à enregistrer en mairie et n'étaient pas payantes ; une nouvelle salle sera mise à disposition : la salle de musique, une fois que les conscripts auront fini la mise en peinture.

Il faudrait mettre en place une redistribution des clés pour les salles, peut-être même changer les barillets, et une mise à jour du règlement concernant le fonctionnement de prêt des salles et des locations.

Deux associations ont sollicité la possibilité d'obtenir une subvention exceptionnelle : Les Amis de la Salette et du Patrimoine, et la MJC.

Concernant le CEA (Comité d'Entente et d'Animation), il reste « debout ».

Le CEA met à disposition sur leur site un calendrier des manifestations ; il faut que les associations préviennent les membres du CEA de leur planning de manifestations afin d'éviter d'organiser deux manifestations à la même date.

Sur ce comité des fêtes, il faudrait remettre les choses à plat s'agissant de la location de vaisselle, chapiteau, et peut-être pourrait-il prendre en charge la location des tables et bancs.

Mr Perrot demande de revoir éventuellement la composition du CEA et de ses membres.

- Modification tarif de location des salles : délibération

Il est proposé les modifications suivantes :

- Tarif pour les Associations : 75 euros par manifestation pour la Salle d'Animation Rurale ou la Salle du Foyer Rural, (la tarification des 30 euros supplémentaires en période hivernale (15/10 au 15/04 n'est pas appliquée),
- Tarif pour toutes demandes particulières locales : 130 euros par manifestation pour la Salle d'Animation Rurale ou de la Salle du Foyer Rural (la tarification des 30 euros supplémentaires en période hivernale (15/10 au 15/04 est appliquée),
- Tarif pour toutes demandes extérieures à la commune : 250 euros par manifestation pour la Salle d'Animation Rurale ou de la Salle du Foyer Rural (la tarification des 30 euros supplémentaires en période hivernale (15/10 au 15/04 est appliquée),
- Tarif pour la réservation de la salle le vendredi à compter de 17h00 : 30 euros supplémentaires sauf dans le cas de la réservation pour le week-end complet (samedi et dimanche), le vendredi est gratuit pour les habitants.
- Tarif pour l'utilisation le lendemain de la location au-delà de 8h00 : inchangé, 50 euros.

Il est rappelé que la 1^{ère} manifestation organisée par les Associations reste gratuite.

Après discussion, et délibération, le Conseil Municipal, à l'unanimité des votants, 15 :

- **ACCEPTE** l'application de la nouvelle tarification comme indiquée ci-dessus.

Délibération n° 45-2014.

- Bar Restaurant de la Poste : fête de la musique

Pour information, le Bar Restaurant de la Poste organise un repas (20 euros) avec concert (120 personnes ont déjà réservé), et la MJC une représentation de danse.

Arrivée 22h00 de Mr Florent Nicoud.

- Kermesse du Sou des Ecoles : samedi 28 juin

Quelques demandes sont faites par Mme Giraud-Jacquignon pour l'organisation de cette kermesse :

- Sur la déclaration de buvette
- Sur la possibilité de récupérer tous les bancs et toutes les tables de disponible
- Sur la possibilité d'avoir à disposition un employé municipal le vendredi après-midi pour l'installation d'un drap blanc / scène sous préau
- Les jeux sont à démonter
- Sur la possibilité d'un crochet installé dans le mur pour tirer un câble
- Sur la possibilité de disposer de quatre barrières et barrières heras.
- D'un tuyau + un raccord au niveau de la chaufferie
- Prise de courant en accédant par l'extérieur de la cantine (fenêtre).
- Moquette

5. COMMISSION FINANCES

- Autorisation de virement : délibération

Résiliation du contrat collectivité arrêté à la date du 10 Mars 2014.

Les factures ayant été réglées par la Commune, EDF a édité une facture de résiliation (avoir) au nom de la Commune qu'il convient de reverser à la S.A.R.L. Le Fournil de Taravas ; ce montant s'élève à 1 174,14 euros.

Après discussion, et délibération, le Conseil Municipal, à l'unanimité des votants, 15 :

- **AUTORISE** Mme Le Maire à procéder au virement de la somme nommée ci-dessus à la S.A.R.L. Le Fournil de Taravas.

Délibération n° 46-2014.

- Décision modificative n° 3 : délibération

Décision modificative sur le budget de l'exercice 2014 :

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT A REDUIRE					
CHAPITRE	COMPTE	OPERATION	SERVICE	NATURE	MONTANT
022	022			Dépenses imprévues	- 20 000
				TOTAL	- 20 000

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT A AUGMENTER					
CHAPITRE	COMPTE	OPERATION	SERVICE	NATURE	MONTANT
023	023			Virement à la section Investissement	20 000
				TOTAL	20 000

DEPENSES D'INVESTISSEMENT A AUGMENTER					
CHAPITRE	COMPTE	OPERATION	SERVICE	NATURE	MONTANT
21	2158	23		Restaurant Scolaire	85 000
21	21534	53		Réseaux d'électrification	20 000
27	2764	57		Haies bocagères	7 000
				TOTAL	112 000

RECETTES D'INVESTISSEMENT A AUGMENTER					
CHAPITRE	COMPTE	OPERATION	SERVICE	NATURE	MONTANT
021	021			Virement de la section de fonctionnement	20 000
16				Emprunts et dettes assimilées	92 000
				TOTAL	112 000

- **DECIDE** de procéder aux virements de crédits suivants, sur le budget de l'exercice 2014.

Délibération n° 47-2014.

- Remboursement frais de téléphonie : convention et délibération

Mise en place d'un système de téléphonie mobile à usage professionnel pour chaque agent technique.

Afin de pouvoir bénéficier de forfaits avantageux, les agents doivent prendre à leur charge la mise en place de ce service de téléphonie mobile.

Il est proposé l'achat du téléphone pour un montant de 29,00 euros avec un forfait mensuel de 9,99 euros ; il est précisé que lors de l'abonnement les six premiers mois le forfait est à 5,99 euros.

Cet accord avec chaque agent est régi par la signature d'une convention, qui indiquera les modalités ci-dessus, ainsi que l'engagement de la Commune à rembourser à chaque agent mensuellement ce forfait par voie de mandat administratif.

Pour le 1^{er} remboursement, le montant appliqué est 29,00 euros + 9 euros (frais d'envoi) = 38,00 euros, les suivants durant cinq mois seront de 5,99 euros + 10 euros (carte sim) = 15,99, et à compter du septième mois le montant passera à 9,99 euros.

Il est précisé qu'en cas de dépassement du forfait téléphonique, la facture récapitulative détaillée devra être déposée en mairie par l'agent.

Après discussion, et délibération, le Conseil Municipal, à l'unanimité des votants, 15 :

- **AUTORISE** Mme Le Maire à procéder à la rédaction d'une convention pour chaque agent technique concerné,

- **AUTORISE** Mme Le Maire à procéder au remboursement des sommes engagées par les agents comme indiqué ci-dessus, mensuellement par voie de mandat administratif.

Délibération n° 48-2014.

- Virement du solde de l'indemnité suite sinistre : information

Madame Le Maire rappelle au Conseil Municipal que suite au sinistre incendie, le mandatement d'une dépense de fonctionnement pour rembourser l'Association Cantine Scolaire pour le différent dû à la sous-traitance des repas à un restaurant privé avait été effectué sous la forme d'une subvention exceptionnelle de 4 000 euros ; le reste dû devant faire l'objet d'une régularisation.

Pour information le solde est en cours de versement ; le montant s'élève à 5 218 euros.

6. COMMISSION INFORMATION

Présentation du petit journal communal qui est en cours de finalisation avec une mise en page différente et trombinoscope des membres du Conseil Municipal ; une société extérieure prendra en charge l'édition ; il sera relié sous forme de livret.

Le site internet de la mairie devrait être ouvert au 1^{er} septembre.

7. QUESTIONS DIVERSES

- Référent communal ambroisiois : nomination d'un délégué

Madame Le Maire fait par au Conseil Municipal que Mr André Racamier est nommé référent communal pour l'Ambroisie. Il sera à même de repérer les parcelles qui généreraient cette plante allergène.

- Car scolaire : compte-rendu de réunion tenue à Beaurepaire

Il a été confirmé en réunion que la ligne de car desservant la Commune de Bellegarde-Poussieu/Groupe Scolaire est supprimée à compter du 1^{er} Septembre 2014.

Il convient de réfléchir éventuellement avec les services du Conseil Général à la possibilité d'un minibus, ou d'une subventionnelle éventuelle pour dédommagement de cette suppression.

- Réalisation du réseau d'initiative public très haut débit : signature convention et délibération

Afin d'accélérer le déploiement du réseau et de ne pas multiplier les travaux de voirie et réseaux, il convient de saisir les opportunités de travaux de voirie ou de réseaux communaux et intercommunaux pour la pose, par anticipation, de fourreaux destinés à accueillir la fibre optique publique, dès lors qu'ils se situent à proximité du tracé fonctionnel du réseau d'initiative publique de fibre optique, pour réaliser un enfouissement coordonné ; et ainsi :

- faciliter le déploiement du projet THD,
- diminuer le montant des investissements publics ultérieurs du Département pour réaliser ces opérations en maîtrise d'ouvrage propre,
- réduire les gênes qui seraient liées à des travaux successifs.

Pour les opérations de travaux sur les infrastructures de voirie et de réseaux, une délibération doit être établie par la Commune qui s'engage à déclarer tous travaux de voirie et réseaux, et s'engage à signer avec le Conseil Général de l'Isère une convention de maîtrise d'ouvrage déléguée pour l'enfouissement de fourreaux destinés à la fibre optique, dans le cas où les travaux ont un intérêt au déploiement du RIP ; le surcoût lié à l'enfouissement de ces fourreaux sera à la charge du Conseil Général de l'Isère.

Cette délibération conditionne toute demande de subvention dans le cadre du dispositif d'éco-conditionnalité des aides

Après discussion, et délibération, le Conseil Municipal, à l'unanimité des votants, 15 :

- **APPROUVE** la mise en œuvre d'un réseau d'initiative publique pour la couverture numérique à très haut débit,

- **S'ENGAGE** à déclarer les opérations de travaux de voirie et de réseaux,

- **AUTORISE** Mme Le Maire à signer la convention de maîtrise d'ouvrage déléguée avec le Conseil Général de l'Isère,

Délibération n° 49-2014.

- SIERVB : information sur dissolution du Syndicat et représentants

Mr Gilbert Perrot a participé ce 17 Juin à une réunion du Syndicat Intercommunal d'Electrification Rurale Roussillon – Vienne Sud – Beaurepaire (SIERVB) pour l'élection d'un bureau succinct pour mener à bien la dissolution (validée le 19 mars 2014) et le transfert des compétences Eclairages Publics du dit syndicat au plus tard le 31 décembre 2014 au SEDI.

Mr Jean-Marc Rey a été élu Président en lieu et place de Mr Roger Torgue ne pouvant plus exercer cette fonction, n'ayant pas été réélu au sein de la commune.

Il serait intéressant de savoir si Mr Torgue a continué d'avoir eu le versement des indemnités à ce poste pour la période allant du 23 mars à ce 17 juin, alors qu'il n'était plus élu.

Une ou deux réunions auront encore lieu d'ici la fin de l'année.

- Affaires scolaires : TAP / information

Une note concernant les TAP a été distribuée aux familles ; une petite erreur est à rectifier quant à l'heure d'entrée scolaire le mercredi matin : il faut noter 8h20 en lieu et place de 8h30.

Pour information la commune de Jarcieu a fait une réunion publique ; seules 28 familles se sont mobilisées.

Pour Bellegarde-Poussieu, une permanence en mairie aura lieu le Jeudi 26 Juin à 18h00.

Un module pour les TAP est proposé : une intervention avec des poneys pourrait se faire sur deux sessions – un 1^{er} cycle de septembre à novembre, et un second cycle d'avril à juin.

Ce module est évalué à 300 euros/session 6 heures soit 50 euros la séance.

Accord de principe sur ce dossier pour prendre en charge financièrement ce module.